



**lille**

**grand lille**

**« Il faudrait plus de suivi psychologique »**

Serge a 55 ans. Il travaille dans une administration territoriale et est sans domicile fixe. Interview. P.2

**monde**

**La Russie adopte une loi raciale**



Voulu par Poutine, un nouveau texte, voté lundi, limite à 40 % la proportion de vendeurs étrangers sur les marchés russes. P.10

**france**

**Les pieds dans le patrimoine**



Après une rumeur sur leur fortune, Hollande porte plainte et Royal rend public son patrimoine. P.8

**météo** 10°C le matin  
9°C l'après-midi

# Les méthodes prédatrices des fonds d'investissement en cause

Avec la tactique LBO, un fonds s'endette pour acheter une entreprise et se rembourse sur les bénéfices, jusqu'à la laisser exsangue. A l'instar de Sublistatic, à Hénin-Beaumont. P.12

www.20minutes.fr

N° 1113 MERCREDI 17 JANVIER 2007

## Euthanasie, le débat poignant

20 Minutes a organisé une rencontre entre le comédien Laurent Malet et Marie Humbert. Le premier publie un livre dans lequel il raconte comment il a aidé sa mère à mourir. La seconde, dont l'histoire a inspiré le droit à « laisser mourir », réclame toujours une loi sur l'euthanasie active en France. P.6-7



Laurent Malet et Marie Humbert, le 12 janvier, dans les locaux de 20 Minutes.

grand lille	2	france	4	monde	9	emploi	11	économie	12
sport	15	cinéma	18	people	23	guide	26	tv-médias	30

**Euthanasie** Un livre de Laurent Malet, où le comédien raconte comment il a euthanasié sa mère, relance le débat

## Le droit au « laisser mourir » n'a pas tout réglé

**Quand la médecine continue de se préoccuper plus de la maladie que du malade.**

En 2003, le cas de Vincent Humbert, ce jeune homme tétraplégique, aveugle et muet qui demandait à mourir, avait ému la France. Plus de trois ans après, le débat sur l'euthanasie est relancé par un livre du comédien Laurent Malet, *En attendant la suite* (Le Cherche Midi). L'acteur y raconte comment, il y a vingt ans, il a aidé sa mère, atteinte d'un cancer cérébral incurable, à mourir. Une euthanasie pratiquée dans la clandestinité avec l'aide d'un médecin, comme cela arrive encore aujourd'hui en France.

Après l'affaire Humbert, une loi instaurant un droit au « laisser mourir » a été votée en 2005. Elle permet l'arrêt de traitement d'un malade inconscient, en accord avec la famille et les médecins, et met fin à certaines formes d'achar-

nements thérapeutiques. Selon Jean Léonetti, député UMP et coauteur du texte, des milliers de malades ont vu leur traitement interrompu. Mais la loi ne règle pas tout, notamment pas les cas similaires à celui de Vincent. En novembre, Hervé Pierra, un homme de 29 ans en état végétatif chronique, en a bénéficié. Les médecins ont retiré la sonde gastrique qui le maintenait artificiellement en vie et le patient a mis six jours pour mourir de faim et de soif, avec d'importantes convulsions. Pour Jean Léonetti, ce n'est pas la législation qui est en cause, mais son application (*lire ci-dessous*). Une explication qui ne convainc pas Marie Humbert, la mère de Vincent, qui se bat depuis la mort de son fils pour faire évoluer la législation en faveur de l'euthanasie active. En mars, elle devrait témoigner devant les assises de la Dordogne au procès d'un mé-



Marie Humbert en 2004, après sa mise en examen.

decin et d'une infirmière poursuivis pour avoir aidé une patiente en fin de vie à mourir. Marie Humbert compte profiter de cette tribune pour demander à nouveau une évolution du droit. La proposition de loi d'initiative populaire « Vincent-Humbert », lancée par l'association Faut qu'on s'active, devrait prochainement recueillir 300 000 signatures de soutien. Dans certains pays européens, cela permet de déclencher une discussion au niveau législatif. Pas en France. Marie Humbert a demandé des rendez-vous aux principaux candidats à la présidentielle. « Les réunions que je fais dans toute la France rassemblent de plus en plus de monde, explique-t-elle. Les gens viennent raconter leurs expériences, comment leurs proches sont morts dans des souffrances atroces. Ces gens-là, il faut les entendre. » **David Carzon**

[www.fautquonsactive.com](http://www.fautquonsactive.com)

## « La loi doit permettre une fin apaisée » L'histoire de Vincent Humbert avait ému toute la France

**Jean Léonetti**

Député UMP et coauteur de la loi sur le droit au « laisser mourir ».

**Le cas d'Hervé Pierra, qui a mis six jours à mourir après que sa sonde gastrique a été débranchée pour l'aider à mourir, remet-elle en cause l'application de la loi ?**

Non, la loi n'est pas en cause. Le problème, c'est la souffrance que peut ressentir le malade ou la famille du malade. Dans ce cas précis, le patient était inconscient et ne souffrait pas, malgré les convulsions apparentes. Mais la souffrance que peut ressentir la famille face à la douleur supposée de leur proche existe. Ce n'est pas une fin apaisée, alors que le but de



O-HAMUSSY / SIPA

la loi est de permettre une fin apaisée. Il faut améliorer l'application de la loi, qui n'a pas été appréhendée de manière globale.

**Comment cela est-il possible ?**

Tout doit être fait pour que cette souffrance ne puisse pas être ressentie. Après avoir arrêté un traitement et débranché les appareils

qui maintenaient en vie, les équipes médicales ne doivent pas abandonner les malades et la famille. Cette souffrance, qu'elle soit ressentie ou non, on doit faire en sorte de la traiter, de la supprimer, quitte, éventuellement, à rendre le malade totalement inconscient. C'est à la portée du corps médical.

**Une fois cet accompagnement amélioré, il n'y aura plus de problème ?**

La loi a déjà bénéficié à des milliers de personnes qui ont pu arrêter leur traitement et partir de manière apaisée, avec un accompagnement médical. On ne peut plus aujourd'hui maintenir artificiellement en vie quelqu'un qui ne le souhaite pas. **Recueilli par D. C.**

## L'histoire de Vincent Humbert avait ému toute la France

**« Je vous demande le droit de mourir. » Cette phrase est associée à l'histoire tragique**

de Vincent Humbert. Le 24 septembre 2000, ce jeune pompier est victime d'un accident de la route qui le laisse tétraplégique, aveugle et muet. Tout en étant totalement lucide. Les paupières cousues, communiquant avec sa mère par le pouce, il écrit une lettre à Jacques Chirac en 2002, lui demandant le droit de mourir. Devant le refus de tous,

sa mère, Marie, lui injecte des produits létaux le 24 septembre 2003. Les médecins parviennent à sauver le jeune homme avant que le docteur Chaussoy, anesthésiste-réanimateur, l'aide à mourir deux jours plus tard. Mis en examen, la mère et le docteur Chaussoy bénéficient d'un non-lieu début 2006. Au grand regret de Marie Humbert, qui voulait profiter de ce procès pour porter le débat sur la place publique.

**Europe** Depuis 2002, la Belgique et les Pays-Bas ont adopté une législation permettant l'euthanasie sous certaines conditions. L'Espagne autorise également une aide active à mourir.

sur l'aide médicalisée à mourir. *20 Minutes* a organisé une rencontre entre l'acteur et Marie Humbert

## « C'est l'amour qui fait qu'on finit par accepter d'entendre »

**A l'occasion de la sortie demain du livre de Laurent Malet (*En attendant la suite, Le Cherche Midi*), *20 Minutes* a organisé une rencontre entre l'acteur et Marie Humbert. Deux histoires différentes, mais qui se rejoignent. Deux histoires d'amour, au bout du compte.**

### 1. LA MALADIE

**Est-on préparé à affronter de telles épreuves ?**

**Laurent Malet :** Bien sûr que non. Je n'avais aucun moyen de pouvoir apprécier la gravité de la situation. Au départ, ma mère a eu un cancer du sein. Huit ans plus tard, une migration osseuse, une petite tache quelque part sur une dorsale. Ce n'est pas grand-chose, une petite tache sur un os. Il y a un traitement, ça fonctionne, affaire classée. Finalement, il y a une récurrence cérébrale. Pour moi, ça n'était pas mortel alors que ça l'était. Cette donnée-là m'a échappé.

**Comment en parliez-vous avec votre mère ?**

**L. M. :** Elle était persuadée qu'elle allait s'en sortir, qu'il fallait se battre. Mais on n'en parle pas forcément. Ces choses, on les sait, elles sont induites. Je pense que Marie Humbert sait de quoi je parle. Les mots sont simples, le regard dit tout.

**Marie Humbert :** Avec Vincent, c'était par sensation, quand on se touchait. Vincent avait ses yeux cousus, on ne pouvait pas parler, je communiquais avec son pouce. Il y avait des sensations, on arrivait à se comprendre selon la manière dont il me touchait. Ce sont des instincts qu'on a en nous.

Laurent Malet et Marie Humbert, le 12 janvier dans les locaux de *20 Minutes*.



V. BALLAIS / L'ÉQUIPE / 20 MINUTES

### 2. LES MÉDECINS

**Quels rapports aviez-vous avec les médecins ?**

**L. M. :** Tout cela est dans une espèce de flou artistique. Heureusement, avec mon frère [Pierre Malet, également comédien], nous étions deux pour rechercher des informations face à l'opacité de la médecine.

**« C'était humain d'aider Vincent. C'étaient des souffrances. Pour qui ? Pourquoi ? »**

En plus, à l'époque, il y avait le secret du dossier médical. On ne pouvait pas confronter les avis. Nous y sommes arrivés en piratant notre dossier, nous avons fait des photocopies de comptes rendus de scanners. On allait jusqu'à enregistrer les entretiens avec les médecins. On réécoutait tout, on cherchait les silences, les gênes. Comme on est comédiens, on sait comment s'y prendre pour noyer le poisson, dire les choses à moitié...

**Quand votre fils a demandé à mourir, comment a réagi l'équipe médicale ?**

**M. H. :** Personne ne lui ré-

pondait. On a même dit que Vincent n'avait pas toute sa tête. J'ai demandé au conseil d'éthique de Paris de faire une expertise. Ils sont venus, ils sont restés trois heures avec Vincent. Un mois après, ils ont envoyé leur rapport personnellement à Vincent pour lui dire qu'il avait toute sa tête, mais qu'il était trop jeune pour mourir.

### 3. LA MORT

**Comment en arrive-t-on à l'idée que la seule solution, c'est d'aider l'autre à mourir ?**

**L. M. :** Dans le livre de Vincent [*Je vous demande le droit de mourir*, Michel Lafon], il y a une chose très émouvante. C'est quand vous, Marie, vous acceptez d'envisager l'idée qu'il vous propose, alors que vous mettez le sujet de côté, pensant que ça irait mieux. J'en parle parce que je l'ai vécu aussi quand ma mère nous disait : « Aide-moi maintenant tout de suite, la suite. » On savait ce que ça voulait dire, mais c'était nous qui refusions d'accepter d'entendre cette demande.

C'est l'amour qui fait qu'on finit par accepter d'entendre. Il n'y a pas une histoire qui se ressemble, mais cela se passe souvent de la même façon.

**M. H. :** Vincent savait, il entendait les kinés qui disaient que c'était foutu. Il me laissait dans mon délire, jusqu'au jour où il m'a dit : « Maman, un jour tu vas comprendre que c'est fini pour moi. » Un soir, il en a eu marre, il a pris ma main et il m'a dit : « Tu ne m'aimes pas, si tu m'aimais, tu me tuerais. Tu veux me garder pour toi. » Ça m'a fait un électrochoc, je me suis dit qu'il avait raison.

**L. M. :** Un jour, le médecin généraliste nous a dit : « Maintenant, on la garde pour vous. » J'en ai parlé avec mon frère. Ça a été très simple, je lui ai dit : « Je crois qu'il faut le faire. » Il m'a demandé : « Quand ? Maintenant ? » Je lui ai dit : « Oui. » On a parlé au généraliste, il savait qu'on allait le faire et qu'on n'en parlerait pas. On m'a évité d'accomplir le geste physiquement, je ne sais pas si j'en aurais eu la force. J'aurais eu du

mal à continuer à vivre avec ce geste.

### 4. LA LOI

**Tout se fait dans la clandestinité.**

**Comment analysez-vous votre geste aujourd'hui ?**

**L. M. :** Cette affaire est un secret de Polichinelle. Ce sont des actes qui sont pratiqués dans certains services, tous les jours, à l'instant où on parle. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre. Cela concerne tout le monde. Ce n'est pas un droit à

**« Ce n'est pas un droit à mourir, c'est un droit à conduire librement sa vie jusqu'à son dernier instant »**

mourir, c'est un droit à conduire librement et dignement sa vie jusqu'à son dernier instant.

**M. H. :** C'était humain d'aider Vincent. C'étaient des souffrances. Pour qui ? Pourquoi ? Il avait un cœur de 20 ans, il aurait pu vivre trente ans comme cela, dans des souffrances pas possibles, sans voir, sans parler. On ne peut pas faire vivre les gens contre leur volonté.

*Recueilli par D. C.*

**La rencontre en vidéo**

sur [WWW.20minutes.fr](http://WWW.20minutes.fr)



Retrouvez un montage de l'entretien avec Laurent Malet et Marie Humbert